



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Pierres d'histoire et Terre d'avenir

RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITE ET LE PRIX

DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2023

CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE
9, Place de la Bouverie – BP 63
42190 CHARLIEU

Synthèse introductive :

Charlieu-Belmont Communauté est le résultat de la fusion entre les Communautés de communes du Canton de Belmont-de-la-Loire et du Pays de Charlieu au 1^{er} janvier 2013.

Cette nouvelle collectivité regroupe 25 communes pour 23 513 habitants (Population municipale 2020 valable au 1^{er} janvier 2023).

Liste des communes :

- | | |
|-----------------------|-------------------------------|
| - Arcinges | - Maizilly |
| - Belleroy | - Mars |
| - Belmont-de-la-Loire | - Nandax |
| - Boyer | - Pouilly-sous-Charlieu |
| - La Bénisson-Dieu | - Saint-Denis-de-Cabanne |
| - Briennon | - Saint-Germain-la-Montagne |
| - Le Cergne | - Saint-Hilaire-sous-Charlieu |
| - Chandon | - Saint-Nizier-sous-Charlieu |
| - Charlieu | - Saint-Pierre-la-Noaille |
| - Cuinzier | - Sevelinges |
| - Ecoche | - Villers |
| - La Gresle | - Vougy |
| - Jarnosse | |



Elle se situe géographiquement au Nord-Est du département de la Loire.

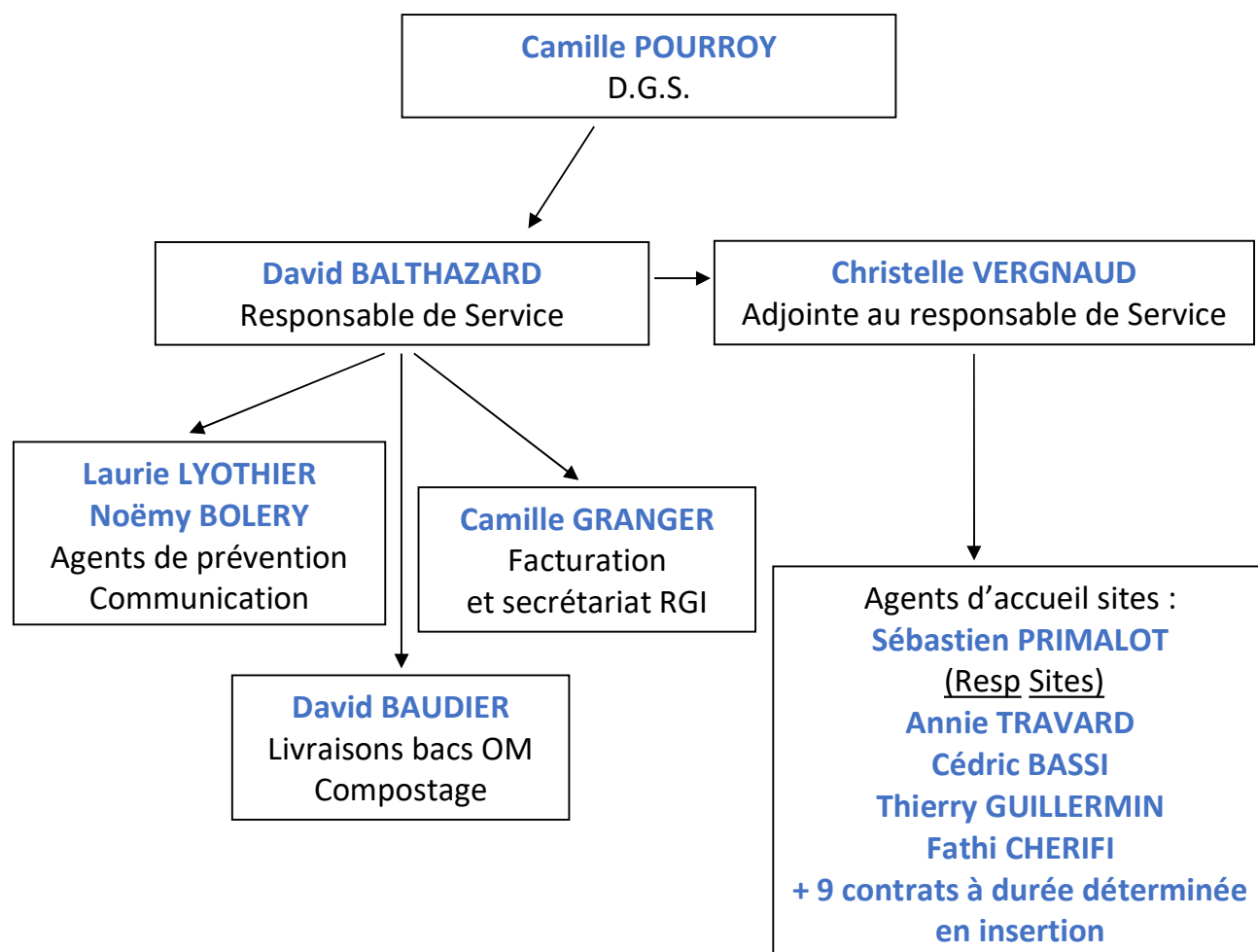
Le service déchets ménagers et assimilés fonctionne grâce à :

1/ un pilotage politique : 1 Vice-Président, M. Henri GROSDENIS, et un comité consultatif « déchets ménagers » composé de membres de chaque commune, qui se réunit régulièrement.

En 2023, notre service a organisé 3 comités déchets.

En outre, des réunions annexes sont organisées par groupes de travail sur les thématiques suivantes : renouvellement PAV ; refonte RGI ; communication-prévention.

2/ une équipe technique :



Dans le cadre de la mutualisation avec les communes, Jean-Noël AUGAY, employé communal de Saint-Germain-la-Montagne, effectue en moyenne 6h par semaine en accueil déchèteries.

Les objectifs du service fixés sur 2023 étaient :

- ✓ Poursuivre l'accompagnement des usagers suite au passage de la collecte des OM en C0.5 au 01/01/2023
- ✓ Mise en place de nouvelles filières REP en déchèteries
- ✓ Poursuite et finalisation du renouvellement des PAV (phases 2 à 4)
- ✓ Refonte facturation RGI : facturation à blanc
- ✓ Poursuite du déploiement du compostage individuel et collectif suite aux résultats de l'étude biodéchets

OM : Ordures Ménagères

C0.5 : collecte 1 fois tous les 15 jours / C1 : collecte 1 fois par semaine / C2 : collecte 2 fois par semaine

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

PAV : Points d'Apport Volontaire

RGI : Redevance Générale Incitative

1/PRESENTATION

En 2023, Charlieu-Belmont Communauté exerce, au titre des compétences obligatoires, les compétences suivantes : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La collectivité assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés mais a délégué le traitement au S.E.E.D.R. (Syndicats d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) qui regroupe 4 Communautés de communes et une Communauté d'Agglomération, soit 149 551 habitants (Population municipale 2020 valable au 1^{er} janvier 2023).

La collectivité a mis en place plusieurs outils de réduction des tonnages des ordures ménagères :

- ✓ Tri sélectif en PAV
- ✓ Ouverture de deux déchèteries
- ✓ Collecte des encombrants auprès des personnes âgées ou à mobilité réduite ne disposant pas de moyen de locomotion
- ✓ Collecte des cartons auprès des artisans/commerçants
- ✓ Vente de composteurs individuels
- ✓ Installation de composteurs collectifs

2/ORGANISATION ET RESULTATS DES DIFFERENTES COLLECTES

La collecte des déchets est organisée principalement par des marchés publics comme suit :

Flux	Date marché	Collecteurs
Collecte OMR	2023	SECAF CHAMFRAY
Collecte papiers	2021	SARL DUBUIS
Collecte verre	2021	SARL DUBUIS
Collecte emballages	2021	SUEZ
Déchèteries	2021	SECAF CHAMFRAY
Collecte cartons	2023	SECAF CHAMFRAY (SUEZ en sous-traitance)
Collecte encombrants	2002	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE (régie)

L'organisation des collectes des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte alors que le tri sélectif est collecté en apport volontaire selon les modalités suivantes :

Communes	Population	Fréquence collecte OMR	Nb colonnes Emballages	Nb colonnes Papiers	Nb colonnes Verre
Arcinges	216	C0.5	2	1	2
Belleruche	314	C0.5	2	1	1
Belmont-de-la-Loire	1467	C0.5/C1/C2	7	6	6
Boyer	197	C0.5	1	1	1
La Bénisson-Dieu	423	C0.5	3	2	2
Briennon	1719	C0.5/C1	7	5	5
Le Cergne	624	C0.5/C1/C2	5	3	5
Chandon	1475	C0.5	4	3	4
Charlieu	3714	C0.5/C1/C2	15	7	7
Cuinzier	709	C0.5/C1	3	3	3
Ecoche	516	C0.5	4	3	4
La Gresle	867	C0.5/C1	3	3	3
Jarnosse	414	C0.5	2	1	1
Maizilly	330	C0.5	2	2	2

Mars	571	C0.5	3	2	2
Nandax	559	C0.5/C1	2	1	2
Pouilly-sous-Charlieu	2562	C0.5/C1/C2	10	6	6
Saint-Denis-de-Cabanne	1265	C0.5/C1	7	6	7
Saint-Germain-la-Montagne	225	C0.5	2	1	2
Saint-Hilaire-sous-Charlieu	529	C0.5	2	2	2
Saint-Nizier-sous-Charlieu	1695	C0.5/C1/C2	10	4	6
Saint-Pierre-la-Noaille	388	C0.5	2	2	2
Sevelinges	646	C0.5	4	3	3
Villers	591	C0.5	3	2	2
Vougy	1497	C0.5/C1	7	3	4
Total	23 513		112	73	84
TOTAL			269 colonnes		

2-1. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la SECAF CHAMFRAY assure la collecte, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le coût de la collecte pour 2023 est de 501 239 € TTC pour 108 733 bacs collectés (contre 133 971 bacs en 2022). Le traitement payé au SEEDR s'est élevé à 279 832.63 € TTC (contre 279 340.53 € TTC).

La collecte en P.A.P. s'effectue à raison d'une tournée tous les 15 jours pour toutes les communes depuis le 1^{er} janvier 2023. Une à deux collectes par semaine ont été maintenues pour certains professionnels, administrations et habitats collectifs. La SECAF CHAMFRAY utilise 3 B.O.M. (26t, 19t et 3.5t) pour cette collecte, dont 2 nouvelles B.O.M. acquises par le prestataire suite au nouveau marché.

Un calendrier de collecte est distribué chaque année pour indiquer aux usagers les jours et semaines de collecte et les jours de remplacement en cas de jour férié. Il permet aussi à chaque foyer de noter les dates de présentation de leur bac et de garder ainsi un contrôle permanent sur leur production d'ordures ménagères.

Après une expérimentation menée depuis 2020 au Cergne puis à Charlieu, 3 abri-bacs ont été déployés au dernier trimestre 2023 dans le centre-ville de Charlieu. Ce dispositif de collecte des OM se substitue au bac individuel pour les usagers n'ayant pas d'espace de stockage. Cette installation a permis d'enlever 115 bacs restant sur l'espace public de manière permanente et d'embellir ainsi l'environnement du centre historique.



Abri-bac abbaye de Charlieu

Le tonnage OM 2023 est de 2 076 tonnes soit un ratio de 88.32 kg/hab/an.

Evolution du tonnage OMR depuis 2013 :

Année	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2013	3 262.00	139.54	
2014	3 239.28	138.05	- 0.69
2015	3 144.58	133.73	- 2.92
2016	2 529.50	107.88	- 19.56
2017	2 513.22	107.09	- 0.64
2018	2 498.76	106.64	- 0.57
2019	2 411.08	103.20	- 3.51
2020	2 382.70	102.01	- 1.17
2021	2 401.70	102.71	+ 0.79
2022	2 355.00	100.41	- 1.94
2023	2 076.68	88.32	- 11.82

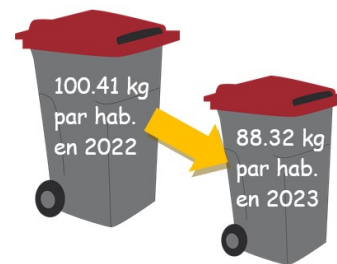
PAP : Porte-à-Porte

BOM : Benne à Ordures Ménagères

Analyse :

En 10 ans (2013-2023), le tonnage OMR a diminué de 36.33 %. L'extension de la RGI en 2016 sur le secteur de Belmont a été un immense succès concrétisé par une baisse du tonnage OMR de près de 53 %. Après une stagnation entre 2019 et 2022 où le ratio OM dépassait légèrement le seuil des 100 kg/hab/an, le travail de sensibilisation mené par le service et les efforts fournis par les usagers se sont concrétisés par une forte baisse en 2023 (-11.82 %) pour atteindre une véritable performance avec un ratio de 88.32 kg/hab/an.

Ces bons résultats ont permis de neutraliser les coûts, dont celui du traitement qui reste stable et ce grâce à la baisse du tonnage et malgré la hausse de la TGAP et la révision du marché.



La gestion des bacs à ordures ménagères est assurée en régie :

<u>Opérations 2023</u>	<u>Ajouts</u>	<u>Retraits</u>	<u>Maintenance</u>	<u>Echanges</u>	<u>Totaux</u>
Janvier	76	55	41	71	243
Février	56	43	40	43	182
Mars	62	44	40	54	200
Avril	54	63	26	58	201
Mai	56	58	41	74	229
Juin	52	46	27	41	166
Juillet	54	53	23	44	174
Aout	65	44	23	40	172
Septembre	54	51	27	35	167
Octobre	59	53	36	64	212
Novembre	67	93	39	49	248
Décembre	49	58	18	54	179
Totaux	704	661	381	627	2 373

Le service a effectué 2 373 interventions contre 2 326 en 2022 soit une augmentation de 2.02 % :

- + 6.11 % pour des ajouts de bacs ;
- + 12.80 % pour des retraits de bacs ;
- + 17.86 % pour des échanges de bacs ;
- 17.35 % pour des opérations de maintenance de bacs.

Pour l'ensemble de ces interventions, 20 100 km ont été parcourus.

Au 31 décembre 2023, 11 335 bacs étaient en place, contre 11 314 bacs au 31 décembre 2022.

<u>Année</u>	<u>Nombre de bacs</u>	<u>Variation nombre de bacs</u>
2016	10 924	+ 38.03 %
2017	10 962	+ 0.35 %
2018	11 212	+ 2.28 %
2019	11 188	- 0.21 %
2020	11 221	+ 0.29 %
2021	11 310	+ 0.79 %
2022	11 314	+ 0.04 %
2023	11 335	+ 0.19 %

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée à chaque tonne envoyée en centre d'enfouissement (52€ en 2023, contre 25€ en 2020)

Sur l'année 2023, le taux moyen de présentation des bacs à la collecte est de 34.10 % (contre 21.70 % en 2022) :

<u>Communes concernées</u>	<u>Taux moyen de collecte des bacs</u>
Arcinges	28.80 %
Belleroche	26.00 %
Belmont-de-la-Loire	32.30 %
Boyer	29.50 %
Briennon	35.60 %
Chandon	31.20 %
Charlieu	38.00 %
Cuinzier	34.60 %
Ecoche	28.90 %
Jarnosse	29.10 %
La Bénisson-Dieu	31.20 %
La Gresle	28.80 %
Le Cergne	32.90 %

<u>Communes concernées</u>	<u>Taux moyen de collecte des bacs</u>
Maizilly	30.30 %
Mars	27.10 %
Nandax	36.50 %
Pouilly-sous-Charlieu	38.60 %
St-Denis-de-Cabanne	32.00 %
St-Germain-la-Montagne	25.10 %
St-Hilaire-sous-Charlieu	31.90 %
St-Nizier-sous-Charlieu	36.90 %
St-Pierre-la-Noaille	33.70 %
Sevelinges	30.50 %
Villers	35.00 %
Vougy	36.80 %
Taux moyen général	34.10 %

Analyse :

Le passage en C0.5 a été effectif au 1^{er} janvier 2023. Cela a eu pour conséquence d'augmenter le taux moyen de présentation des bacs à la collecte : 34.10 % en 2023 contre 21.70 % en 2022. Cette hausse reste néanmoins relative : un peu plus d'un tiers des bacs ont été présentés à la collecte chaque quinzaine en 2023 (contre moins d'un quart chaque semaine en 2022).

2-2. La collecte sélective en apport volontaire

La collectivité dispose d'un parc de 269 colonnes réparties sur les 25 communes.

Le marché de collecte du tri sélectif a débuté le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

SUEZ assure la levée des conteneurs emballages pour un montant de 223 419.60 € TTC.

DUBUIS SARL assure la levée des conteneurs verre pour un montant de 44 586.80 € TTC, mais également la levée des conteneurs papiers pour un montant de 16 423.53 € TTC.

A noter que ces montants incluent les indemnités qui ont été versées aux deux prestataires de collecte au titre de l'inflation.

Le traitement payé au SEEDR pour les emballages s'est élevé à 212 158.25 € TTC.

Les papiers et le verre ont un coût de traitement nul.

Les prestataires organisent eux-mêmes les tournées.

En 2022 a débuté le renouvellement complet du parc de PAV, avec la phase 1 (Pouilly-sous-Charlieu et Charlieu). Les phases 2 à 4 ont été réalisées au cours de l'année 2023. Les 25 communes du territoire ont ainsi été équipées de nouvelles colonnes de tri dont la capacité a été augmentée, principalement pour les emballages, afin d'éviter les débordements. Elles sont équipées de trappes PMR (personnes à mobilité réduite) pour répondre aux normes d'accessibilité. Ces 3 dernières phases de déploiement ont reçu le soutien financier de CITEO via l'Appel à Projets « Collecte » : une enveloppe de 102 000 € a été débloquée pour l'achat des nouvelles colonnes et les actions de communication (sacs à pain en tissu, disques de tri magnétiques, oriflammes, jeu pédagogique, calendrier OM 2024 et autres supports de communication).



Tonnages :	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Tonnages papiers collectés	423.74	339.74	317.24	- 6.62 %
Tonnages verre collectés	902.20	890.28	835.68	- 6.13 %
Tonnages emballages ménagers collectés	745.08	762.35	827.58	+ 8.56 %
Tonnages refus emballages centre de tri + freinte (*)	241.37	187.63 (*)	241.58 (*)	+ 28.75 %

(*) La freinte n'est plus comprise dans le tonnage à compter du 01/01/2022

(A noter, en complément, la présence en déchèterie de Pouilly d'une benne de 30 m³ pour les emballages, une pour le papier et une le verre).

Commentaires : Le tonnage emballages note une hausse de 8.56 % et est en adéquation avec la baisse du tonnage OM qui semble liée au passage de la collecte des OM en C0.5. Cette performance est entachée néanmoins par la dégradation de la qualité du tri. Nous devons intensifier la communication sur les bons gestes de tri et les actions de sensibilisation sur le terrain.

2-3. Le nettoyage des dépôts illicites aux Points d'Apport Volontaire

Le nettoyage des dépôts illicites au pied des PAV est effectué à raison de 3 jours par semaine, chaque tournée mobilisant 2 agents du service.

Le coût annuel est estimé à 45 150 € par an et prend en compte le temps agents pour le nettoyage, le tri, le suivi, la sensibilisation et la facturation, l'amortissement du véhicule, les équipements divers, le carburant, l'assurance, le transport et le traitement des déchets collectés.

En décembre 2023, la candidature à l'Appel à Projets « Déchets abandonnés » de CITEO déposée par CBC a été validée. Le montant alloué – 30 000 € par an sur une durée de 3 ans (2023-2025) – permettra de supporter les coûts de nettoyage et de mener à bien les actions préventives et curatives inscrites dans le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) élaboré par la collectivité.

2-4. La collecte des cartons et encombrants (hors déchèteries)

Les cartons sont collectés tous les jeudis matin par la société SUEZ, sous-traitant de la société SECAF CHAMFRAY (titulaire du marché de collecte OM / Cartons). Certaines communes sont collectées à une fréquence hebdomadaire, d'autres à la quinzaine ou mensuellement.

Pour l'année 2023, 201.38 tonnes de cartons ont été collectées (contre 214.04 en 2022). Malgré la baisse de tonnage (- 5.91 %), le coût de collecte est en hausse – 69 978 € TTC (+ 30,66 %) – du fait des deux révisions de prix demandées par le collecteur.

La collecte des encombrants est, quant à elle, plus complexe car il est indispensable de bien identifier les usagers pouvant se rendre à la déchèterie de ceux qui sont dans l'impossibilité de s'y rendre (service ouvert selon conditions d'âge et mobilité).

Ce service, réalisé en régie, permet chaque année de collecter environ 40.00 tonnes qui sont ensuite acheminées vers les déchèteries pour y être triées.

2-5. La collecte des déchèteries intercommunales

Les déchèteries sont un maillon essentiel dans la gestion des déchets ; elles permettent aux usagers du service de déposer leurs déchets non ménagers dans de bonnes conditions.

- Le site de Pouilly a ouvert en novembre 2001

Depuis janvier 2002, Charlieu-Belmont Communauté, en partenariat avec le SEEDR, la Chambre d'agriculture et la FD CUMA, a installé sur l'ancien site de la décharge de Pouilly une plateforme de broyage des déchets verts d'environ 1 500 m².

Un pèse-essieu, situé à l'entrée, permet de quantifier les tonnages de broyat livrés aux agriculteurs signataires de la charte de co-compostage à la ferme.

Pour 2023, 15 agriculteurs se sont partagé 1 858.76 tonnes de broyat (contre 1 942.42 en 2022) au cours de 3 campagnes.

En avril 2012, la Communauté de communes a fait évoluer le site de Pouilly en ouvrant une partie permettant d'accueillir les inertes (terres et gravats), ainsi que le bois et le plâtre.

De nouveaux travaux ont été engagés pour qu'au 1^{er} janvier 2020 le site soit équipé d'un système de contrôle d'accès. A cette occasion, le site a été réorganisé, toujours pour fluidifier la circulation, organiser le tri et améliorer la sécurité.

- Le site de Belmont, quant à lui, a ouvert au 1^{er} janvier 2011

Il est également équipé d'un système de contrôle d'accès depuis janvier 2020.

La société SECAF CHAMFRAY assure la collecte et le transport des bennes depuis le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans. Le coût pour 2023 est de 117 333.41 € TTC.

Le traitement payé au SEEDR pour les déchets de déchèteries s'est élevé à 286 106.66 € TTC.

En 2023, nous avons valorisé 89,90 % des déchets entrants (88.93 % en 2022).

Tonnages 2023 :

Nature du déchet	Site Pouilly	Site Belmont	Prestataire de valorisation
Ferraille	238.10	47.98	Derichebourg Environnement
Non-recyclables	729.54	147.58	Suez
Gravats plâtrés	259.24	17.92	Rhône Environnement (s/ trait Aiguilly Recy)
Déchets végétaux	1 858.76	/	Agriculteurs du territoire
Bois non traité	96.26	9.86	Dons aux particuliers du territoire ou Onyx
Souches	102.18	/	Onyx (s/ trait Aiguilly Recy)
Bois traité	300.68	76.26	Onyx (s/ trait Aiguilly Recy)
Portes et Fenêtres	62.56	15.66	Secaf Chamfray
Gravats	1 397.25	93.15	Sograp
Placo-plâtre	138.84	21.32	Suez
Cartons	174.56	22.56	Secaf Chamfray > Saica
Terre	1 309.30	/	Plateforme déchèterie
Emballages	87.56	/	Paprec > divers repreneurs
Papiers	89.44	/	Sarl Dubuis > Golbey Norske
Verre	131.12	/	Verallia
Plastiques	8.04	2.85	Secaf Chamfray > Valorplast
Huiles moteur	9.00	1.53	Chimirec
Huiles ménagères	3.02	0.42	Quatra France
Piles/batteries de clôture	2.110	0.366	Corepile
Batteries	8.35	2.32	Recylex
DDS – Toxiques et camping gaz	45.96	7.32	Sarpi et Eco-DDS
Cartouches d'encre	0.204	0.045	Printerre
Extincteurs	1.23	/	Oncidis Environnement
Mobiliers	613.78	102.48	EPUR
Lampes et néons	1.009	0.10	Eco System
DEEE	218.29	44.67	Eco System
Textiles	65.47	24.23	Le Relais Bourgogne
Emmaüs	47.62	5.38	Emmaüs
Bouchons	0.327	/	Bouchons d'amour
Pneus	22.30	/	Aliapur
Jouets	0.91	0.11	Ecomaison
			NOUVELLES FILIERES :

ASL (articles sport et loisirs)	10.97	1.55	Ecologic	jouets au 01/09/2023 ; ASL et ABJ TH au 01/04/2023
ABJ TH (articles bricolage et jardinage thermiques)	7.73	1.13	Ecologic	
Totaux 2023	8 041.71	646.791		
	8 688.501			
Totaux 2022	7 969.324	683.857		
	8 653.81			
Totaux 2021	10 412.229	765.557		
	11 177.786			

Entrées déchèteries :

Nature	Pouilly		Belmont	
	2022	2023	2022	2023
1/ Particuliers	73 388	71 318	9 190	8 650
2/ Services techniques	2 206	1 873	69	67
3/ Artisans/Commerçants	2 966	2 970	162	152
Total	78 560	76 161	9 421	8 869
Progression annuelle	- 7.88 %	- 3.05 %	- 10.28 %	- 5.86 %

Analyse :

Les tonnages se maintiennent à quelques exceptions près dont les plus notables :

- La terre qui enregistre une très forte hausse (+ 24.95 %), sans pour autant que nous arrivions à en déterminer les causes ;
- Les emballages dont le tonnage grimpe de 22.53 %, ce qui démontre encore une fois la dynamique du geste de tri.

De nouvelles filières ont émergé en 2023 (jouets, ASL – articles sport et loisirs – et ABJ TH – articles bricolage et jardinage thermiques), permettant de détourner certains déchets de l'enfouissement (jusqu'ici mis en non-recyclables) et d'améliorer ainsi notre taux de valorisation.

Les entrées en déchèteries enregistrent une nouvelle baisse, certes moins importante qu'en 2022. Cependant, les usagers semblent se rendre en déchèteries avec des chargements plus conséquents (remorques, camions, etc).

A noter que la nouvelle RGI 2024 prévoit un forfait déchèteries pour les usagers particuliers et les administrations : 36 passages par an ; 1 € le passage supplémentaire en cas de dépassement.

3/BILAN VALORISATION PAR FLUX

	2022	2023	Variation
Tonnages ordures ménagères	2 355.00	2 076.68	-11.82 %
Tonnages non-recyclables déchèteries	957.36	877.12	-8.38 %
Tonnages refus + freinte centre de tri	187.63	241.58	+28.75 %
TOTAL ENFOUISSEMENT (NON VALORISE)	3 499.99	3 195.38	-8.70 %
Tonnages déchèteries recyclés (hors recyclables secs et textiles)	8013.30	7413.56	-7.48 %
Tonnages journaux/magazines/revues (avec déchèterie, Valorise et centre de tri avec JMR)	479.187	454.93	-5.06 %
Tonnages emballages ménagers enlevés	475.71	550.13	15.64 %
Tonnages verre (avec déchèterie)	1 026.42	966.80	-5.81 %
Tonnages collecte cartons PAP	214.04	201.38	-5.91 %
Textiles	112.63	89.70 (*)	-20.36 %
TOTAL VALORISE	10321.287	9676.50	-6.25 %
TOTAUX	13821.277	12871.88	-6.87 %
PART VALORISEE	74.68 %	75.18 %	

(*) Les tonnages textiles 2023 ne prennent plus en compte les collectes qui ne font pas l'objet d'une convention avec CBC

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part valorisée en %	72.99	73.41	71.60	76.23	74.68	75.18

Analyse :

Le tonnage global produit sur Charlieu-Belmont Communauté pour 2023 est de 12 871.88 tonnes de déchets, soit une baisse de 6.87 % par rapport à 2022 (13 821.277 tonnes). Depuis 2021, la part valorisée se maintiennent aux alentours de 75 %.

Le tonnage ordures ménagères global, après une légère hausse entre 2020 et 2021 (+ 0.79 %), avait connu à nouveau une baisse (- 1.94 %). Celle-ci s'est accélérée en 2023 (- 11.82 %), conséquence du passage en C0.5 sur la collecte des OMR.

Nous constatons une forte dégradation de la qualité du tri. Nous devons intensifier la communication sur les bons gestes de tri et les actions de sensibilisation sur le terrain.

Les non-recyclables en déchèteries enregistrent - 8.38 % de tonnage, après une baisse déjà conséquente en 2022 (- 15.68 %).

En 2023, nous avons produit 548.84 kg de déchets par habitant (contre 589.32 en 2022) dont 24.82 % ont été enfouis en CSDU (contre 25.32 % en 2022).

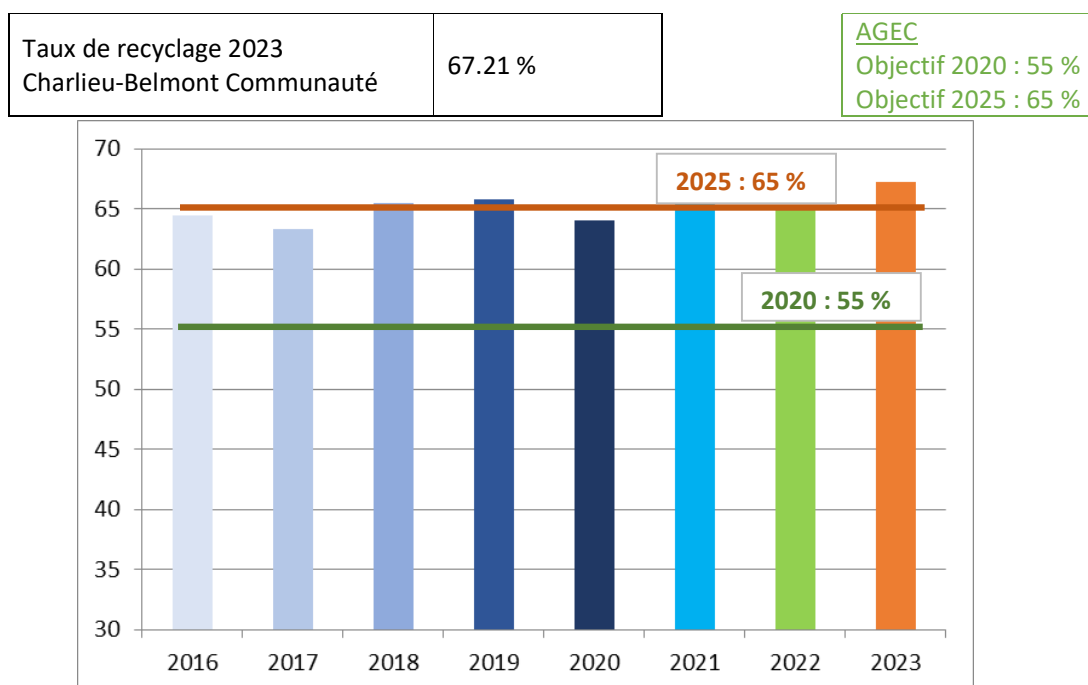
4/OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

Plusieurs textes de loi fixent des objectifs en matière de réduction des déchets et de performance de valorisation :

- ✓ Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV - 17 août 2015)
- ✓ Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC - 10 février 2020)
- ✓ Ordonnance du 29 juillet 2020

4-1. Augmenter le taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)

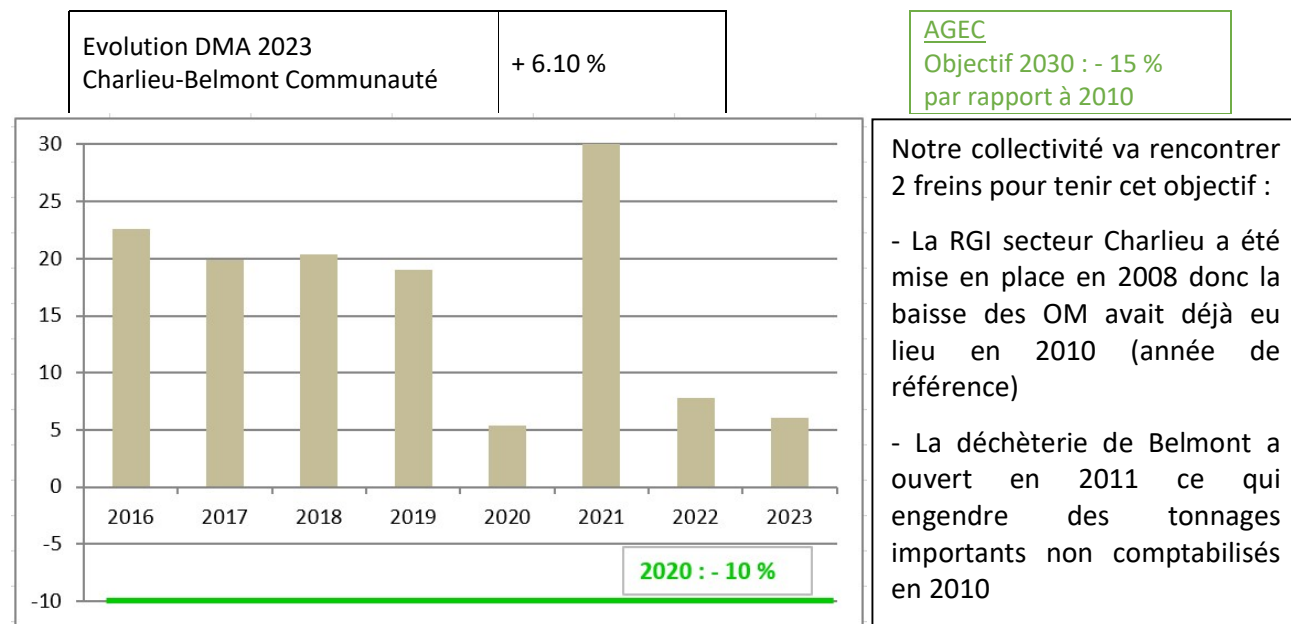
Il prend en compte tous les tonnages collectés : emballages hors refus, papiers, verre et tous les déchets provenant des déchèteries sauf les non-recyclables, inertes (gravats et gravats plâtrés) et dangereux (DMS, DDS, huile de vidange, batteries, piles, extincteurs, cartouches encre, DEEE, lampes et néons).



DMS : Déchets Ménagers Spéciaux / DDS : Déchets Diffus Spécifiques / DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

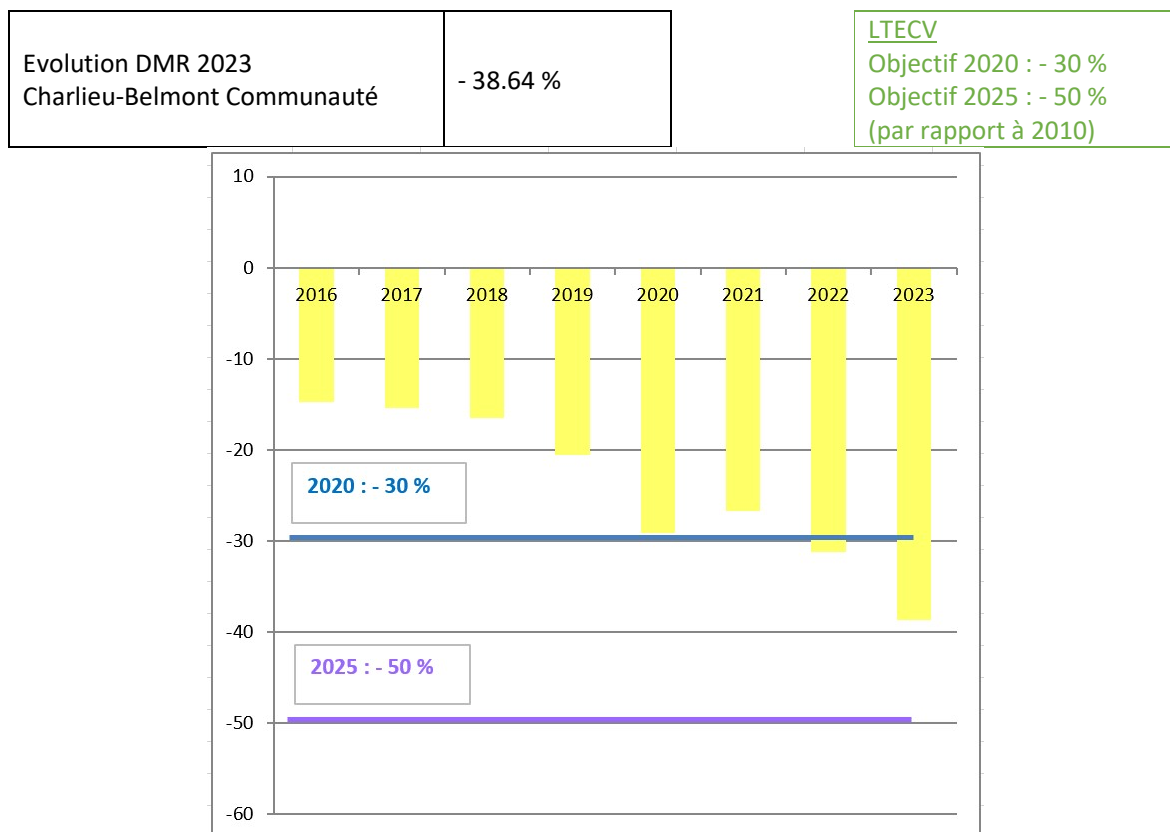
4-2. Réduire la production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)

Les DMA regroupent tous les déchets collectés y compris les inertes.



4-3. Diminuer la production de DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Les DMR comprennent les OMR, les encombrants et les refus de tri des emballages si ceux-ci sont mis en décharge (ce qui n'est pas le cas pour notre collectivité).



DMS : Déchets Ménagers et Assimilés / DMR : Déchets Ménagers Résiduels

5/FINANCEMENT DU SERVICE : la Redevance Générale Incitative

Le produit de la redevance générale incitative (RGI) permet d'équilibrer le budget annexe dédié aux déchets ménagers et assimilés après intégration de tous les coûts (collecte et traitement, gestion déchèteries, gestion des dépôts sauvages) et déduction de toutes les recettes (subventions d'exploitation, revente de matériaux, accès à la déchèterie par les professionnels).

Les tarifs pour 2023 sont les suivants (valeurs de base) :

- Participation usager : 64.74 €
- Coût au litre du forfait usager : 0.508 € le litre
- Coût au litre collecté : 0.0207 € le litre

En 2022 et 2023, un groupe de travail a été constitué d'élus membres du comité déchets afin d'étudier la refonte de la RGI afin de la rendre davantage incitative. Une facturation à blanc a été envoyée en avril 2023 à l'ensemble des usagers. La nouvelle tarification, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, comprend :

- Une hausse de la participation usager : 68 € ;
- Une baisse des tarifs du forfait annuel : 10% en moyenne ;
- L'instauration de tranches progressives sur le coût au litre collecté en dehors du forfait ;
- L'instauration d'un forfait déchèteries : 36 passages/an/foyer ; 1€/passage supplémentaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble de Charlieu-Belmont Communauté fonctionne en RGI. Deux campagnes de facturation sont effectuées :

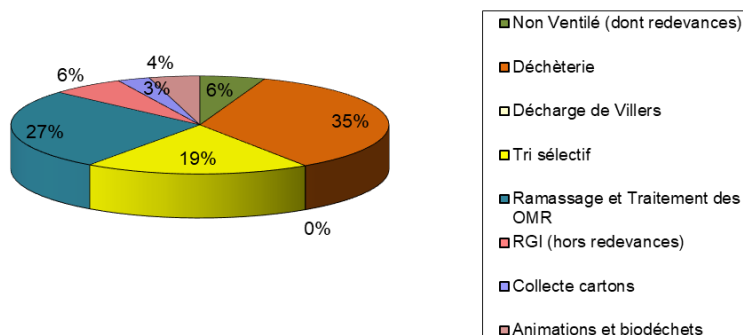
- En avril, 50 % du montant minimum dû ;
- En octobre, 50 % du montant minimum dû ;
- En cas de dépassement, la régularisation interviendra sur la facture d'avril de l'année suivante.

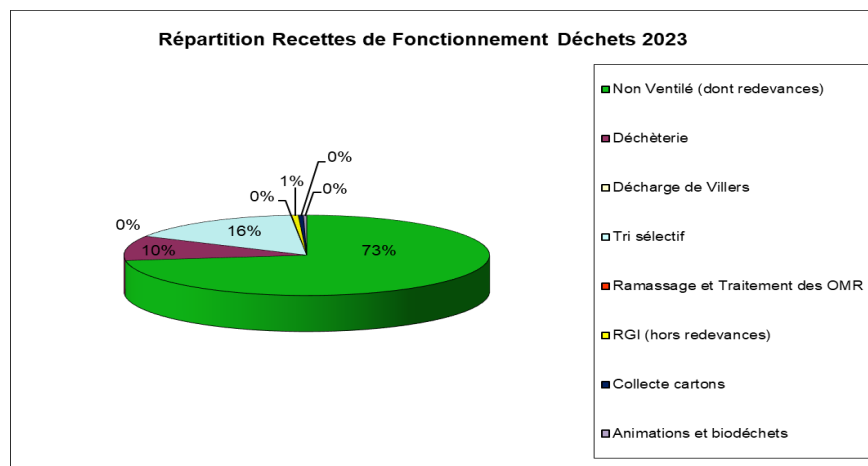
6/BILAN FINANCIER

✓ Section fonctionnement :

CA 2023 (hors résultat antérieur reporté)	Dépenses	Recettes
Non Ventilé (dont redevances)	149 917.69	2 532 983.05
Déchèterie	943 958.30	346 318.05
Décharge de Villers	900.00	0.00
Tri sélectif	518 654.37	547 667.58
Ramassage et Traitement des OMR	719 644.69	2 740.31
RGI (hors redevances)	170 084.37	20 243.68
Collecte cartons	74 876.56	15 542.49
Animations et biodéchets	116 682.26	10 330.00
Total :	2 694 718.24	3 475 825.16

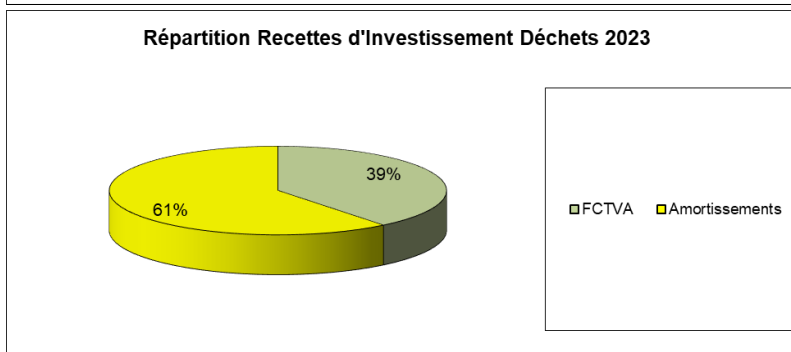
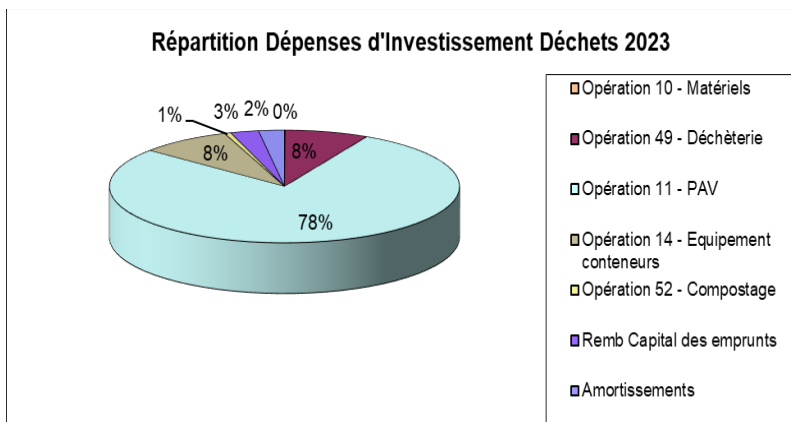
Répartition Dépenses Fonctionnement Déchets 2023





✓ Section investissement :

CA 2023	Dépenses	CA 2023	Recettes
Opération 10 - Matériels	397.91	FCTVA	78 858.41
Opération 49 - Déchèterie	48 871.62	Amortissements	121 956.75
Opération 11 – PAV	493 311.72		
Opération 14 – Equipement conteneurs	53 189.49		
Opération 52 - Compostage	3 672.24		
Remb capital des emprunts	16 414.42		
Amortissements + cession véhicule	15 031.50		
Total :	630 888.90	Total :	200 815.16



PERSPECTIVES 2024 :

- ✓ Mise en place de la nouvelle facturation RGI
- ✓ Déploiement des abri-bacs « résidences secondaires »
- ✓ Mise en place en déchèteries de la nouvelle filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) Bâtiment, en lien avec le SEEDR et les éco-organismes
- ✓ Amélioration des conditions de travail des agents de déchèteries : acquisition d'équipements de lutte contre la canicule ; aménagements du site de Pouilly pour l'accueil des nouvelles filières à REP
- ✓ Optimisation du nettoyage des dépôts illicites au pied des PAV : acquisition d'un nouveau véhicule de collecte avec compartiments pour améliorer le tri effectué en fin de tournée et répondre ainsi aux objectifs de l'AAP « Déchets abandonnés »
- ✓ Poursuite des actions de prévention auprès du grand public et des scolaires
- ✓ Poursuite du déploiement du compostage individuel et collectif et formation des agents pour assurer le suivi des sites partagés



PLPDMA : BILAN ANNUEL 2023



PREAMBULE

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Charlieu-Belmont Communauté (CBC) réalise des actions de prévention depuis 2009, année de mise en application de la Redevance générale incitative sur une partie du territoire. Cette politique de réduction des déchets s'est amplifiée à compter de 2020 avec une multiplication des actions de sensibilisation en matière de compostage, de paillage, de consommation responsable, de réemploi et de lutte contre le gaspillage d'éco-exemplarité et le réemploi.

Au 1^{er} janvier 2023, CBC s'est engagée dans un PLPDMA pour la période 2023-2028 visant à formaliser les actions déjà engagées et à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire.

Dans son PLPDMA, CBC s'est fixé l'objectif de tendre vers une diminution globale de 15 % des DMA par habitant entre 2010 et 2030. Cela devrait se caractériser, en 2030, par une production de 10.357,07 tonnes de DMA (estimation DMA en 2010 : 12.184,79 tonnes).

Pour se conformer à cet objectif, CBC va se heurter à deux difficultés liées à une baisse des DMA déjà constatée mais antérieurement à l'année de référence (2010) du fait de :

- La mise en place de la Redevance Générale Incitative (RGI) sur une partie du territoire en 2008 (baisse du tonnage OMR dès 2010, année de référence) ;

- L'ouverture de la déchèterie intercommunale de Belmont-de-la-Loire en 2011 (qui a engendré des tonnages importants non comptabilisés en 2010).

Néanmoins, des marges de manœuvre sont possibles, notamment sur le tri à la source des biodéchets à détourner des OMR.

Un PLPDMA doit fait l'objet d'un suivi avec bilan annuel, évaluation après 6 ans et révision éventuelle. Aussi, le présent document constitue le bilan de la première année du PLPDMA de CBC.

1/BILAN DES ACTIONS 2023

1-1. Animations jeunesse

Comme en 2022-2023, un programme d'animations scolaires 2023-2024 a été envoyé aux 27 établissements scolaires du premier degré.

63 animations ont été réalisées dans 15 écoles en 2023 et ont permis de sensibiliser 705 enfants (contre 46 animations dans 16 écoles et 2 centres de loisirs pour 693 enfants en 2022) :

COMMUNE	ETABLISSEMENT	ANIMATIONS	TYPE D'ANIMATIONS	EFFECTIF	ÂGE
BRIENNON	ECOLE PUBLIQUE	10	RECYCLER POUR REUTILISER / LA VIE SOUTERRAINE / PAPIER RECYCLE / SHAMPOING SOLIDE	100	3-10 ANS
CHANDON	ECOLE PUBLIQUE	1	PAPIER RECYCLE	25	7 ANS
CHARLIEU	ECOLE PUBLIQUE	3	RECYCLER POUR REUTILISER	25	7-10 ANS
	ECOLE PRIVEE	4	TRIER POUR RECYCLER / RECYCLER POUR REUTILISER / VIE SOUTERRAINE	100	3-10 ANS
CUINZIER	ECOLE PUBLIQUE	2	PAPIER RECYCLE	40	3-7 ANS
ECOCHÉ	ECOLE PUBLIQUE	4	TRIER POUR RECYCLER / RECYCLER POUR REUTILISER / PAPIER RECYCLE / VIE SOUTERRAINE	25	3-5 ANS
JARNOSSE	ECOLE PUBLIQUE	5	VIE SOUTERRAINE / VISITE DECHETERIE / TRIER POUR RECYCLER / RECYCLER POUR REUTILISER / PAPIER RECYCLE	40	3-10 ANS
LA GRESLE	ECOLE PUBLIQUE	1	PAPIER RECYCLE	25	3-4 ANS
MARS	ECOLE PUBLIQUE	3	VIE SOUTERRAINE / VISITE DECHETERIE	25	7-10 ANS
SAINT DENIS DE CABANNE	ECOLE PRIVEE	4	SHAMPOING SOLIDE / JEU DE L'OIE / VIE SOUTERRAINE / PAPIER RECYCLE	25	3-10 ANS
SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU	ECOLE PRIVEE	1	VIE SOUTERRAINE	25	3-5 ANS
SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU	ECOLE PRIVEE	5	TRIER POUR RECYCLER / PAPIER RECYCLE	55	2-10 ANS
SEVELINGES	ECOLE PUBLIQUE	1	RECYCLER POUR REUTILISER	25	3-6 ANS
VILLERS	ECOLE PUBLIQUE	4	TRIER POUR RECYCLER / RECYCLER POUR REUTILISER / VIE SOUTERRAINE	80	3-10 ANS
VOUGY	ECOLE PUBLIQUE	15	TRIER POUR RECYCLER / RECYCLER POUR REUTILISER / PAPIER RECYCLE / EPONGES TAWASHI	90	3-10 ANS
TOTAL NOMBRE D'ANIMATIONS		63	TOTAL NOMBRE D'ENFANTS SENSIBILISES	705	

1-2. Animations grand public

En mai 2022, les tout premiers ateliers Stop Déchets dédiés à la réduction des déchets ont été lancés. En parallèle, des animations ponctuelles sont proposées.

En 2023, 21 animations ont été organisées pour 211 participants (contre 29 animations pour 257 participants en 2022) :

		NOMBRE D'ANIMATIONS	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
ATELIERS STOP DECHETS	JANV-MARS 2023	7	55
	AVRIL 2023	1	9
	MAI-JUIN 2023	4	22
TOTAL		12	86
PERMANENCES VENTE COMPOSTEURS INDIVIDUELS	AVRIL ET NOV 2023	5	65
INAUGURATIONS DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE	2023	4	60
TOTAL		9	125
TOTAL GENERAL		21	211

1-3. Sensibilisation des élus

En décembre 2023, deux visites du centre de tri Paprec de Chassieu (69) ont été organisées suite à la demande formulée par les membres du comité consultatif.

Le transport a été mutualisé et pris en charge par le service. La visite, animée par une employée du centre de tri, s'est déroulée en 2 temps :

- Explications et échanges en salle pédagogique : capacités d'accueil du site, moyens humains et matériels, etc
- Visite de la chaîne de tri : du déversement des déchets après collecte à la mise en balles



La visite a été appréciée et, en ce sens, le service souhaite renouveler cette initiative en proposant la découverte du site d'enfouissement en 2024.

1-4. Déploiement du tri à la source des biodéchets

Afin de se conformer à la réglementation sur le tri à la source et la valorisation des biodéchets pour tous les ménages à l'horizon 2024 (loi AGEC), notre collectivité a choisi la gestion de proximité des biodéchets via :

- Le déploiement du compostage individuel (poursuite de la vente de composteurs individuels à tarif préférentiel) ;
- Le déploiement du compostage partagé ;
- Le déploiement de compostage en pied d'immeubles collectifs ;
- Pour les PNM privés, l'incitation à utiliser les sites de compostage partagé dont ceux présents en déchèteries ;
- Pour les PNM publics, le déploiement du compostage en établissement (établissements scolaires, maisons de retraite, etc).

En juin 2022, nous avons répondu à l'Appel à projets Aurabiodec de l'ADEME qui prévoit un soutien financier de 55 % sur les dépenses éligibles d'équipements-investissements et de 50 % sur les dépenses éligibles de communication et formation. Objectifs : installer 30 à 40 nouveaux sites de compostage partagé, poursuivre la vente de composteurs individuels à tarif préférentiel, renforcer la communication sur les intérêts du compostage, poursuivre les actions de sensibilisation auprès des usagers, notamment des restaurants scolaires, y compris sur la lutte contre le Rapport qualité-prix du service d'élimination des déchets.



gaspillage alimentaire, l'interdiction de brûlage des déchets verts, etc. à l'échéance octobre 2025.

En 2023, 364 composteurs individuels ont été acquis par des usagers (contre 153 en 2022) et 4 nouveaux sites de compostage partagé ont été installés (contre 3 en 2022) : à Briennon (MJC), Charlieu (parking Germonde), Mars (parking salle des fêtes) et Saint-Denis-de-Cabanne (rue de la République). Le territoire compte désormais 14 composteurs partagés, auxquels s'ajoutent 9 sites de compostage en établissements.

2/EVALUATION PAR AXES DE TRAVAIL

2.1. Réduire et valoriser les biodéchets

Thème	Actions	Phasage	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Favoriser le compostage pour les particuliers	Vente de composteurs	Déjà en cours Jusqu'en 2028	- 364 composteurs individuels - 4 ventes à Vougy, Belmont, Cuinzier et Briennon	- Privilégier les permanences au SA (5 dates programmées en 2024) - Proposer RDV l'après-midi au SA
	Installation de sites de compostage partagé		4 sites : Briennon, Mars, Charlieu Bouverie, Saint-Denis-de-Cabanne	- Chandon (Bourg et Encognes), Nandax, ...
Favoriser le compostage en établissement	Installation de composteurs collectifs dans les écoles, maisons de retraite, administrations...	Déjà en cours Jusqu'en 2028	- 5 établissements équipés : accueil de loisirs/cantine Belmont, écoles (Jarnosse, Charlieu x2, La Bénisson Dieu) - Co-organisation avec le PAT d'une réunion pour les Etablissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)	- Relancer les ESMS sur l'obligation du tri à la source des biodéchets
Former au compostage	Formation des référents de sites pour les composteurs partagés et autonomes en établissement	Déjà en cours Jusqu'en 2028	7 référents de site formés	
	Mise en place d'ateliers grand public compostage, paillage, permaculture, broyage		3 sensibilisations en présence du maître-composteur	- 1 atelier jardinage en avril 2024 (festival Vol des Cigognes)
Sensibiliser et communiquer auprès des usagers	Organisation de stands d'informations, inaugurations sites de compostage partagé, distributions de compost	Déjà en cours Jusqu'en 2028	- 3 inaugurations - 3 distributions	
	Création d'une cartographie pour répertorier les sites de compostage			
	Communication (presse, site internet, réseaux sociaux, application...)		- Calendrier OM (encart biodéchets) - 2 documents facturation RGI - Le Mag de CBC - Diffusion des ateliers	- 1 document facturation RGI dédié aux biodéchets en avril 2024
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	Déjà en cours Jusqu'en 2028	- 3 cantines scolaires sensibilisées avec pesée en fin de repas	
	Organiser des ateliers anti-gaspi pour le grand public		- 1 atelier cuisine - 1 atelier pâtisserie	
	Sensibiliser et communiquer auprès du grand public (carnet de courses...)		Distribution de carnets de course	Réflexion à mener pour organiser un jeu-concours en vue de créer un livre de recettes
	Proposer des actions en collaboration avec le PAT		Co-organisation d'une réunion d'informations pour les ESMS	
Valoriser les déchets verts au jardin	Organiser des ateliers compostage, broyage, paillage	Déjà en cours Jusqu'en 2028		- 1 atelier jardinage en avril 2024 (festival Vol des Cigognes)
	Mettre à disposition un broyeur pour les collectivités et les particuliers		5 campagnes : Arcinges, Belleruche, Boyer, Briennon, Saint-Denis-de-Cabanne	
	Tenir des stands d'informations : broyage et lutte contre le brûlage des végétaux à l'air libre			
Approvisionnement en broyat : favoriser les circuits courts	Gérer l'approvisionnement des composteurs partagés	Déjà en cours Jusqu'en 2028	- Collaboration Chemins/Rivières - Achat déchèterie pro.	
	Poursuivre le co-compostage à la ferme via des agriculteurs conventionnés		3 campagnes de broyage à la déchèterie de Pouilly-sous-Charlieu	

2.2. Sensibiliser et communiquer sur la prévention des déchets

Thème	Actions	Phasage	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Organiser des événements grand public	Proposer des ateliers sur toutes les communes	Déjà en cours Jusqu'en 2028	- 13 ateliers Stop Déchets réalisés - 96 personnes sensibilisées	Arrivée nouvel agent de prévention en sept 2023 (remplacement) ; reprise des ateliers en février 2024
	Organiser des événements (conférences, stands, spectacles...)			
	Développer les visites de déchèteries			
	Sensibiliser au réutilisable à travers des ateliers			
Sensibiliser et communiquer auprès des usagers	Développer la communication (vidéos, réseaux sociaux, articles de presse...)	Déjà en cours Jusqu'en 2028	- 12 tutos vidéos Stop Déchets - 2 documents facturation RGI - Calendrier de collecte - Rédaction des articles du <i>Mag</i> - Vidéo sur la nouvelle RGI	- Diffusion de la vidéo sur la nouvelle RGI - Conception et diffusion d'une vidéo sur le tri sélectif
	Communiquer sur la distribution d'autocollants « Stop pub »			
	Accompagner les usagers au respect des consignes de tri			Réflexion à mener sur la sensibilisation en porte-à-porte
	Créer un guide regroupant les commerçants engagés dans la réduction des déchets	A compter de 2025		
Interventions jeune public	Développer les visites scolaires dans les déchèteries	Déjà en cours Jusqu'en 2028	8 visites scolaires	
	Poursuivre les interventions en milieu scolaire et accueils de loisirs		- 88 animations scolaires - 1270 enfants sensibilisés	Développer les animations dans les collèges et lycées

2.3. Accompagner les associations et entreprises à la réduction des déchets

Thème	Actions	Phasage	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Sensibiliser le secteur événementiel	Prêt de supports ou bacs de tri, prêt de gobelets réutilisables	A compter de 2023 Jusqu'en 2028	Non comptabilisés	En attente de l'Appel à Projets CITEO « Hors foyer »
Sensibiliser le secteur associatif	Proposer des ateliers de réduction des déchets pour les associations du territoire	A compter de 2023 Jusqu'en 2028		Réflexion à mener sur l'organisation d'ateliers Stop Déchets
Accompagner les associations et entreprises	Sensibiliser à la bonne gestion des déchets (compostage, consignes de tri)	A compter de 2023 Jusqu'en 2028	10 visites de sensibilisation réalisées	
Promouvoir l'éco-consommation	Sensibiliser les professionnels à la réduction de l'utilisation d'emballages à usage unique	A compter de 2023 Jusqu'en 2028		
	Créer un réseau de commerçants engagés et créer un outil d'identification (vignette, macaron...)			

2.4. Favoriser le réemploi et la réparation

Thème	Actions	Phasage	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Organiser des événements grand public	Poursuivre les ateliers de réparation avec B.A. BROCC, recyclerie associative	Déjà en cours Jusqu'en 2028	Faible succès des ateliers de réparation : non renouvelés	
	Organiser des événements de troc et de don			
	Mettre en place des ateliers pour détourner les apports en déchèteries (toxiques, bois...)		- 1 atelier à Saint-Germain-la-Montagne - 14 personnes sensibilisées	
Communiquer et sensibiliser	Communiquer sur les associations engagées dans le réemploi	Déjà en cours Jusqu'en 2028		
	Communiquer sur les possibilités de récupération en déchèteries			

Favoriser le réemploi	Favoriser le développement de boîtes à livres	Déjà en cours Jusqu'en 2028		
	Poursuivre les collectes Emmaüs en déchèteries			

2.5. Eco-exemplarité de la collectivité

Thème	Actions	Phasage	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Développer la consommation responsable	Utiliser des gobelets réutilisables pour les réunions, manifestations	Déjà en cours Jusqu'en 2028	Non comptabilisés	Objectif annuel fixé pour tous les agents du service
	Diminuer la consommation de papier			
	Mettre à disposition des agents de la vaisselle lavable		Non comptabilisés	
	Utiliser des emballages réutilisables pour les réunions, manifestations, événements			
Communiquer et sensibiliser	Communiquer sur les actions menées par le service Déchets	Déjà en cours Jusqu'en 2028	Diffusion par mail du programme des ateliers Stop Déchets	
	Proposer des ateliers de réduction des déchets aux agents		20 agents ou élus sensibilisés (ateliers Stop Déchets)	
Favoriser le tri des déchets	Mettre à disposition des poubelles de tri sélectif	Déjà en cours Jusqu'en 2028	Installation d'un bac emballages à la Maison des services	
	Proposer des solutions de compostage dans tous les bâtiments de CBC			
	Expérimenter le compostage Bokashi au siège administratif		Installation d'un lombricomposteur au SA	